

CONDITIONS DE LOCATION

- La location de jeux de société doit se faire par une personne majeure.
- Le jeu reste la propriété d'ESCAPE KAZOKU.
- Une caution, définie suivant le jeu loué, sera demandée le jour de la location. Cette dernière sera restituée dans le cas où le jeu de société est rapporté dans le même état qu'il a été prêté.
- La perte d'élément ou la détérioration du jeu de société prêté entraînera l'encaissement du montant total de la caution.
- Le client sera facturé le jour de la restitution du jeu de société.
- Le tarif de location est défini par la société Escape Kazoku. Tout retard dans la restitution du jeu de société entraînera une pénalité définie suivant la grille de tarification. Passé 7 jours de retard, la caution sera encaissée en guise de dédommagement pour la perte d'exploitation.